



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Québec

Question écrite n° 47634

## Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'entente intergouvernementale France-Québec portant sur la reconnaissance des diplômes et des acquis professionnels, signée en 2008, et particulièrement sur l'état des négociations relatives à l'exercice de la profession de médecin vétérinaire. Il rappelle que l'exercice se heurte à ce qui apparaît comme étant, de plus en plus, un refus de donner suite de la part de la corporation des vétérinaires du Québec qui entretient, cependant, une coopération satisfaisante avec ses homologues français. La signature de l'entente bilatérale n'ayant pas eu de résultat à ce jour, il lui demande de préciser où en est la négociation avec la corporation des vétérinaires du Québec.

## Texte de la réponse

Par l'Entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, signée le 17 octobre 2008 par le Président de la République et le Premier ministre du Québec, les autorités françaises et québécoises se sont engagées à mener des négociations en vue de conclure des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) permettant aux titulaires de qualifications ou de diplômes québécois d'exercer en France, et réciproquement. Dans le cadre de cette Entente, la quasi-totalité des métiers et professions règlementés sont à présent couverts par un ARM. Toutefois aucun arrangement de reconnaissance mutuelle n'a effectivement pu encore être conclu pour la profession de médecin vétérinaire, les deux ordres français et québécois n'étant pas parvenus à s'accorder. Les négociations ont échoué, notamment du fait de l'exigence de l'ordre québécois que les candidats formés en France désirant exercer au Québec passent l'examen nord-américain NAVLE. Par souci légitime de réciprocité, l'ordre français a proposé en début d'année que les candidats titulaires d'un diplôme québécois souhaitant exercer en France soient soumis à un examen équivalent. L'ordre français attend la réponse de son homologue québécois. La signature attendue de l'accord économique global entre l'Union européenne et le Canada, qui comporte un chapitre sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, constituerait une opportunité de reprendre les négociations sur ce sujet, dans un cadre élargi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47634

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 janvier 2014](#), page 323

**Réponse publiée au JO le :** [11 février 2014](#), page 1263